



## Une modulation supplémentaire

L'augmentation de la modulation des aides, décidée à Bruxelles pour la période 2008-2012, va accroître substantiellement les financements affectés aux mesures de développement rural, 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC. En effet, le taux de modulation des aides du 1<sup>er</sup> pilier, de 5 % en 2008, va augmenter progressivement pour atteindre 10 % en 2012 (7 % en 2009, 8 % en 2010, 9 % en 2011). De plus, les financements issus de la modulation supplémentaire resteront affectés en totalité au développement rural de l'Etat-membre où ils sont prélevés.

Un renforcement du second pilier

- La prime herbagère environnementale (PHAE) voit son enveloppe renforcée afin d'assurer la poursuite des contrats en cours.
- Revalorisation des indemnités compensatoire d'handicaps naturels (ICHN).

Dotation de la mesure agro-environnementale (MAE) rotationnelle pour les céréaliers fragilisés